

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ALSAN EPOX 933 F, Part A**

Date de révision: 24.09.2021

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

ALSAN EPOX 933 F, Part A

**Autres désignations commerciales**

SDS n° 1673a

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Produit chimique pour le bâtiment et l'industrie.

Réservé aux installations industrielles ou aux utilisateurs professionnels.

**Utilisations déconseillées**

Le produit n'est pas destiné à la consommation des particuliers.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Soprema AG  
Rue: Hårdlistrasse 1-2  
Lieu: CH-8957 Spreitenbach  
Téléphone: +41 (0)56 418 59 30  
e-mail: sds@soprema.fr  
Internet: www.soprema.ch

Téléfax: +41 (0)56 418 59 31

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** International: +44 (0)1 235 239 670 (Carechem 24)  
CH: +41 (0)44 251 51 51

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

2,2'-[(1-méthylethylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane

Phenol, methylstyrenated

Reaction mass of 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) and 2,2'-

[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy}méthyl)oxirane

oxirane, dérivés mono[alcooates en C12-14) méthyl]

**Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P362+P364

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ALSAN EPOX 933 F, Part A**

Date de révision: 24.09.2021

Page 2 de 10

P391 Recueillir le produit répandu.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH205

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

EUH211

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
1675-54-3	2,2'-[[1-méthylethylidène]bis(4,1-phénylénoxyéthylène)]bisoxirane			25 - < 50 %
	216-823-5	603-073-00-2	01-2119456619-26	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H411			
68512-30-1	Phénol, méthylstyrénaté			5 - < 10 %
	270-966-8		01-2119555274-38	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H315 H317 H412			
	Reaction mass of 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylénoxyéthylène)]bis(oxirane) and 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylénoxyéthylène)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl}oxirane			5 - < 10 %
	701-263-0		01-2119454392-40	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H411			
13463-67-7	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm]			0 - 10 %
	236-675-5	022-006-00-2	01-2119489379-17	
	Carc. 2; H351			
68609-97-2	oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]			5 - < 10 %
	271-846-8	603-103-00-4	01-2119485289-22	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H317			
1330-20-7	xylène			1 - < 5 %
	215-535-7	601-022-00-9	01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
1675-54-3	216-823-5	2,2'-[[1-méthylethylidène]bis(4,1-phénylénoxyéthylène)]bisoxirane	25 - < 50 %
	dermique: DL50 = 23000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 15000 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100		
68512-30-1	270-966-8	Phénol, méthylstyrénaté	5 - < 10 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3600 mg/kg		
	701-263-0	Reaction mass of 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylénoxyéthylène)]bis(oxirane) and 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylénoxyéthylène)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl}oxirane	5 - < 10 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		
68609-97-2	271-846-8	oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]	5 - < 10 %
	dermique: DL50 = > 10000 mg/kg		
1330-20-7	215-535-7	xylène	1 - < 5 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ALSAN EPOX 933 F, Part A**

Date de révision: 24.09.2021

Page 3 de 10

**Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Après inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Réactions allergiques

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

- mousse résistante à l'alcool
- Jet d'eau pulvérisée
- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Extincteur à sec

**Moyens d'extinction inappropriés**

- Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

- Monoxyde de carbone
- Dioxyde de carbone
- Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Maniement sûr: voir rubrique 7.

Assurer une aération suffisante.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Colmater les bouches de canalisations. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Protection individuelle: voir rubrique 8

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ALSAN EPOX 933 F, Part A**

Date de révision: 24.09.2021

Page 4 de 10

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
**Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas affecter les personnes souffrant d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où la préparation est utilisée.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un équipement de protection personnel.

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Information supplémentaire**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail. Les vêtements de ville doivent être gardés séparément des vêtements de travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des radiations solaires directes.

**Conseils pour le stockage en commun**

Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger contre:

- Gel
- Humidité
- Forte chaleur

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
13463-67-7	Dioxyde de titane (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
1330-20-7	Xylène	100	435		VME 8 h	
		200	870		VLE courte durée	

**Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
1330-20-7	Xylène	Acide méthylhippurique	2 g/l	U	b

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
1675-54-3	2,2'-[(1-méthylethylidène)bis(4,1-phényleneoxyméthylène)]bisoxirane			
68512-30-1	Phenol, methylstyrenated			
Salarié DNEL,		dermique		16,4 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL,		par inhalation		57 mg/m <sup>3</sup>
68609-97-2	oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,9 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	13,8 mg/m <sup>3</sup>

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ALSAN EPOX 933 F, Part A**

Date de révision: 24.09.2021

Page 5 de 10

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
68512-30-1	Phenol, methylstyrenated	
Eau douce		0,014 mg/l
Eau de mer		0,0014 mg/l
68609-97-2	oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]	
Eau douce		0,0072 mg/l
Eau de mer		0,00072 mg/l
Sédiment d'eau douce		66,77 mg/kg
Sédiment marin		6,677 mg/kg
Sol		80,12 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition**
**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés  
procédé de pulvérisation: Porter un équipement de protection du visage.

**Protection des mains**

Matériau approprié:  
- NBR (Caoutchouc nitrile)  
- Caoutchouc butyle  
normes DIN/EN: normes DIN/EN: EN ISO 374

Utiliser les gants une seule fois. Remplacer en cas d'usure! Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
procédé de pulvérisation: Combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Protection respiratoire**

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.  
procédé de pulvérisation: Utiliser une protection respiratoire adéquate

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	divers
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible

**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	> 95 °C

**Inflammabilité**

solide/liquide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ALSAN EPOX 933 F, Part A

Date de révision: 24.09.2021

Page 6 de 10

#### Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité:

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité:

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation:

Aucune donnée disponible

#### Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Température de décomposition:

Aucune donnée disponible

#### Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

pH-Valeur:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

~ 1700 mPa·s

(à 23 °C)

Viscosité cinématique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité:

Aucune donnée disponible

#### Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Densité (à 23 °C):

~ 1,55 g/cm<sup>3</sup>

Densité apparente:

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur relative:

Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec:

- Amines.

- Acide.

- alcalies (bases)

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ALSAN EPOX 933 F, Part A**

Date de révision: 24.09.2021

Page 7 de 10

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1675-54-3	2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane				
	orale	DL50 mg/kg	15000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	23000	Lapin	
68512-30-1	Phenol, methylstyrenated				
	orale	DL50 mg/kg	3600	Lapin	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	
	Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy)methyl}oxirane				
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	
68609-97-2	oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]				
	cutanée	DL50 mg/kg	> 10000	Rat	
1330-20-7	xylène				
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	
	cutanée	ATE mg/kg	1100		
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Effets sensibilisants**

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une allergie cutanée. (2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane; Phenol, methylstyrenated; Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy)methyl}oxirane; oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl])

Après sensibilisation, possibilité de réactions allergiques intenses en petites quantités en cas de sollicitations ultérieures, avec effets chroniques.

**Effets cancérrogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ALSAN EPOX 933 F, Part A

Date de révision: 24.09.2021

Page 8 de 10

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
1675-54-3	2,2'-[(1-méthylethylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2,0 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1,8 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
68512-30-1	Phenol, methylstyrenated					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	25,8 mg/l	96 h		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	15 mg/l	72 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	51 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Reaction mass of 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) and 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl}oxirane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2,54 mg/l	96 h		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	1,8 mg/l	72 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	2,55 mg/l	48 h		

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
1675-54-3	2,2'-[(1-méthylethylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	3,242
	Reaction mass of 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) and 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl}oxirane	3,6

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Information supplémentaire

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Le code de déchet doit être déterminé en accord avec l'entreprise de gestion des déchets ou avec les autorités compétentes.

##### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identific

UN 3082

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (epoxy resin)



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ALSAN EPOX 933 F, Part A**

Date de révision: 24.09.2021

Page 9 de 10

<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	9
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	9
Code de classement:	M6
Dispositions spéciales:	274 335 375 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	90
Code de restriction concernant les tunnels	-
<b>Transport fluvial (ADN)</b>	
<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identific</u></b>	UN 3082
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (epoxy resin)
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	9
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	9
Code de classement:	M6
Dispositions spéciales:	274 335 375 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
<b>Transport maritime (IMDG)</b>	
<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identific</u></b>	UN 3082
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (epoxy resin)
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	9
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	9
Marine polluant:	yes
Dispositions spéciales:	274, 335, 969
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-F
<b>Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)</b>	
<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identific</u></b>	UN 3082
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (epoxy resin)
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	9
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	9
Dispositions spéciales:	A97 A158 A197
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y964
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	964
IATA-Quantité maximale (cargo):	450 L
<b><u>14.5. Dangers pour l'environnement</u></b>	
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Oui
Matières dangereuses:	epoxy resin

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ALSAN EPOX 933 F, Part A**

Date de révision: 24.09.2021

Page 10 de 10

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune donnée disponible

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2004/42/CE (COV): &lt; 500 g/l (A+B)

Sous-catégorie selon la directive

2004/42/CE: Revêtements bicomposants à fonction spéciale pour utilisation finale spécifique, sur sols par exemple - revêtements en phase solvant, Valeur limite COV: 500 g/l

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Teneur en COV (OCOV):

&lt; 3 %

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
EUH211	Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*